

DECRET N° 93-350 DU 28 JUILLET 1993
portant abrogation du décret n° 93-033
du 25 Février 1993 portant nomination
du Rapporteur Général, du Secrétaire
Général et du Trésorier Général, Membres
du Bureau du Comité de Coordination de
la Commission Nationale d'Organisation
et de Supervision des Elections Legis-
latives Anticipées.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 93-001 du 4 Janvier 1993 portant institution,
organisation et fonctionnement de la Commission Nationale d'organi-
sation et de Supervision des Elections Législatives Anticipées et
fixant les modalités de désignation de ses Membres ;

Vu le décret n° 93-002 du 4 Janvier 1993 portant nomination du
Président de la Commission Nationale d'organisation et de Supervision
des Elections Législatives Anticipées ;

Vu le décret n° 93-003 du 4 Janvier 1993 portant nomination du
Vice-Président de la Commission Nationale d'organisation et de Super-
vision des Elections Législatives Anticipées ;

Vu le décret n° 93-033 du 25 Février 1993 portant nomination du
Rapporteur Général, du Secrétaire Général et du Trésorier Général,
Membres du Bureau du Comité de Coordination de la Commission Natio-
nale d'organisation et de Supervision des Elections Législatives
Anticipées ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 Juin 1993 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 Juin 1993 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du
Décret n° 93-033 du 23 Février 1993 portant nomination du Rapporteur
Général, du Secrétaire Général et du Trésorier Général, Membres du
Bureau du Comité de Coordination de la Commission Nationale d'Orga-
nisation et de Supervision des Elections Législatives Anticipées.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 28 Juillet 1993

Par le Président de la République,

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

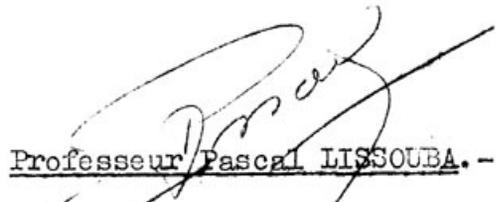


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO. -

Le Ministre d'Etat, Ministre de
l'Intérieur, Chargé de la Sécurité,
du Développement Régional et
des Relations avec le Parlement,



Martin MBERI. -



Professeur Pascal LISSOUBA. -

Le Ministre des Finances et du
Budget,



Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO. -